

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 4 AVRIL 2019  
Délibération n°20190404\_01Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 54

Absents : 20

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 7

**Votants : 61**

- dont « pour » : 46

- dont « contre » : 7

- dont abstention : 8

**Objet : TAUX D'IMPOSITION 2019**

Le jeudi 4 Avril 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de LONNES.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie – de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - DANEDE Laurent - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - CAMY Bruno - PÉNAUD André - POTEI Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)

BROUTÉ Alain (pouvoir à GUYON Jean-Guy)

SOURY Christine (pouvoir à JABOIN-VIGREUX Véronique)

DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)

BUTON Sylviane (pouvoir à VIGIER Jean-Pierre)

SEVRIT Raymond (pouvoir à STASIAK Jean-Louis)

ROUHAUD Henri - GUITTON Claude.

Absents non excusés : BASSET Véronique – COMBAUD Alain - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - EDRICH Patrick - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

**Objet : TAUX D'IMPOSITION 2019**

*Vu le code général des impôts et notamment l'article 1379-0bis II et l'article 1639A,*

M. le Président rappelle que les collectivités territoriales et leurs regroupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales avant le 15 avril de chaque année.

M. le Président informe l'assemblée que les états d'imposition des taxes directes locales 2019 ont été transmis par les services de la DGFIP à la Communauté de communes le 14 mars 2019 (4 taxes) ainsi que l'état fiscal de la TEOM.

M. le Président précise que sur proposition unanime du bureau communautaire, il est préconisé une augmentation de 3 % de la fiscalité communautaire, afin d'assurer le financement pérenne des services et des investissements communautaires.

Cette augmentation doit permettre :

- D'assurer le financement du déploiement du Très haut Débit, gage de l'attractivité de notre territoire ;
- D'anticiper la montée en charge des frais de fonctionnement (transfert de compétence, harmonisation des salaires, augmentation des charges de fonction du Pôle Enfance Jeunesse, instruction des autorisations d'urbanisme sur l'ensemble du territoire dès lors que le PLUi sera approuvé,...).

M. le Président propose d'adopter les taux suivants au titre de l'année 2019 :

	Taux moyen pondéré 2019	Taux moyen pondéré 2018, pour mémoire
Taux de la Taxe d'Habitation	4,12%	4,00%
Taux de la Taxe sur le foncier bâti	5,03 %	4,88%
Taux sur le Foncier non bâti	10,38%	10,08%
Taux de cotisation foncière sur les entreprises (CFE)	3,71%	3,60%
Taux de Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	25,42%	24,68%
Taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13,38%	14,54%

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière :**

- **ADOpte les taux d'imposition 2019, tels que précités.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,



**Le Président**  
**Jean-Pierre de FALLOIS**